

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1424

23 juillet 2009

SOMMAIRE

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.	68330	LSF5 Giga Holdings S.à r.l.	68345
ACP Auto Carrosserie et Peinture S.à r.l.	68313	Lynx Management S.A.	68310
AIE EuroLux S.à r.l.	68310	M.B.K.	68311
AKH Management Holdco I	68308	Mittal Investments S.à r.l.	68321
AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l. ..	68327	Opportunity Fund III Property IV S.à r.l.	68306
ArchiGest S.A.	68348	Otimo S.à r.l.	68335
A.S.M. Investments S.A.	68309	Pastificio Bolognese	68307
B.D.A. Plan- und Projektierungsgesell- schaft S.A.	68312	Pinebeck S.A.	68307
Bexley Holding S.à r.l.	68352	Polyfin International S.A.	68335
Bruin I S.à r.l.	68306	PPF Tivoli S.à r.l.	68312
Celesta S.A.	68311	Princess Holding S.A.	68307
Dudimmo S.A.	68307	PS UK II Prop HOLDING S.à r.l.	68313
Elfa-Auto S.e.n.c.	68318	PS UK II S.à r.l.	68314
Elvea Capital S.à r.l.	68321	PS UK S.à r.l.	68314
Erable Investments S.A.	68311	Radley Investments S.A.	68306
Financial Overseas Investment	68326	Sapeco International S.A.	68306
Freemind Holding S.A.	68310	Sarazota S.A.	68326
G.I. Beteiligung S.A.	68308	Self A S.à r.l.	68314
G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l.	68352	Self A Three S.à r.l.	68313
Hesper Grund und Boden S.A.	68312	Self A Two S.à r.l.	68314
Hillary S.à r.l.	68313	Self B S.à r.l.	68314
HMN Holding SA	68311	Sharki Holding S.A.	68309
Hostellerie du Grünwald S.à r.l.	68312	Sobolux S.A.	68311
International Wine Corporation S.à r.l. ..	68348	Stutfield S.A.	68336
I.P.P. Luxembourg S.A.	68308	Toitures Steve Lefèvre S.à r.l.	68309
Keypartner Holding S.A.	68310	Tyco International Finance S.A.	68315
Kiribati S.à r.l.	68306	Tyco International Holding S.à r.l.	68318
Latincom S.A.	68308	Valessore Holding S.A.	68313
Latinvest S.A.	68308	Van Veen Overseas S.A.	68310
Limpertsberg Grund und Boden S.A.	68312	VINCI Park Services Luxembourg S.A. ..	68309
		Wallace Investissement S.A.	68309

Bruin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2009. Michael Verhulst.

Référence de publication: 2009084789/10.

(090100680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Sapeco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.451.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084785/10.

(090100864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Radley Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 123.742.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009084786/12.

(090100866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Opportunity Fund III Property IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.569.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Opportunity Fund III Property IV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009084788/12.

(090100795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Kiribati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084820/10.

(090101123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pastificio Bolognese, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 17.696.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *PASTIFICIO BOLOGNESE SARL*
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009084822/12.

(090100752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Princess Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 62.055.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *PRINCESS HOLDING SA*
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009084821/12.

(090100747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Dudimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 140.744.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *DUDIMMO SA*
Emmanuel Karp / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009084815/12.

(090100782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pinebeck S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.926.

La convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, R.C.S. Luxembourg B 75.908, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et la société PINEBECK S.A., R.C.S. Luxembourg B 141.926, a été dénoncée avec effet au 8 juillet 2009.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

M. Marc SCHMIT et M. Fernand HEIM se sont démis de leurs mandats d'administrateurs de la société à cette même date.

M. Marco RIES s'est démis de ses fonctions en tant que commissaire à cette même date.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour extrait conforme
SG AUDIT Sàrl
Signature

Référence de publication: 2009085204/18.

(090100989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

I.P.P. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 77.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085620/10.

(090101827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

G.I. Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 55.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085619/10.

(090101820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Latinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 82.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085617/10.

(090101815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Latincom S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 82.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085618/10.

(090101818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

AKH Management Holdco I, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.914.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 319 du 19 mars 2004.

Les comptes de liquidation au 31 janvier 2009 et le rapport de l'auditeur à la liquidation ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKH MANAGEMENT HOLDCO I

Signature

Référence de publication: 2009085614/14.

(090101809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

A.S.M. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 34.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085616/10.

(090101813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Sharki Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 21.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085621/10.

(090101828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Wallace Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.319.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009085613/10.

(090102020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Toitures Steve Lefèvre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, 12, rue Irbicht.
R.C.S. Luxembourg B 69.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOITURES STEVE LEFEVRE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009084934/12.

(090101289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

VINCI Park Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 17.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VINCI Park Services Luxembourg S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009084936/12.

(090101294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Lynx Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 57.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084953/10.

(090100383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

AIE EuroLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084954/10.

(090100381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Keypartner Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.573.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEYPARTNER HOLDING S.A.

Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009084955/12.

(090101197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Freemind Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.182.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FREEMIND HOLDING S.A.

Robert REGGIORI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009084956/12.

(090101199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Van Veen Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084957/10.

(090101202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Erable Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009084958/10.

(090101203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

HMN Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 85.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009084960/10.

(090100378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

M.B.K., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009084961/10.

(090100373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Celesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.742.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CELESTA S.A.

Régis DONATI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009084952/12.

(090101196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Sobolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 79.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOBOLUX S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009084932/12.

(090101288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

B.D.A. Plan- und Projektierungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084919/10.

(090101355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Hesper Grund und Boden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084914/10.

(090101353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Limpertsberg Grund und Boden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084909/10.

(090101352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Hostellerie du Grünwald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 10-14, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 85.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOSTELLERIE DU GRÜNEWALD S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009084921/12.

(090101280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

PPF Tivoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.447.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009084874/12.

(090101052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Hillary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hillary S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009084884/12.

(090101015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

PS UK II Prop HOLDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.621.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009084871/12.

(090101051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

ACP Auto Carrosserie et Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.498.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009084870/10.

(090101055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Valessore Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.489.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009084872/10.

(090101049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Self A Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.247.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084886/10.

(090101017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

PS UK II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 124.620.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009084868/12.

(090101047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

PS UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 93.236.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009084866/12.

(090101045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Self A Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.799.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084888/10.

(090101019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Self A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.850.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084891/10.

(090101020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Self B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.366.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084893/10.

(090101021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 123.550.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Tyco International Finance S.A. (the Meeting), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.550 (the Company). The Company has been incorporated under Luxembourg law on 20 May 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 378 of 15 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 19 February 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 618 of 20 March 2009.

The Meeting is chaired by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Ms Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Mr Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

Proxy from the non-voting shareholder represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Proxy from the voting shareholder (the Shareholder) represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to articles 16.3 of the Articles, the non voting shareholder states that it has been duly informed of the agenda of the Meeting, and waives the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 994,485 (nine hundred and ninety-four thousand and four hundred and eighty-five) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, all these shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing all of the voting share capital of the Company, the share capital amounting to USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) are represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above;
4. Empowerment to and authorisation of any director of the Company or any of Bertrand Gérardin or Laetitia Vauchez, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, acting each individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

5. Miscellaneous.

III. that the Shareholder made the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

(a) The Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, so that it shall commence on 26th September and end on 25th September of the following year.

(b) The Shareholder resolves that the current accounting year of the Company which commenced on the 27th September 2008 shall end on the 25th September 2009 rather than on the 26th September 2009.

Third resolution

The Shareholder resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting year.** The Company's accounting year shall begin on 26 September and shall terminate on 25 September of the following year."

Fourth resolution

The Shareholder resolves to authorise and empower any director of the Company or Ms Laetitia Vauchez and Mr Bertrand Gérardin, being lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 800.- (eight hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Tyco International Finance S.A. (l'Assemblée), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.550 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 20 mai 2006 par acte du notaire instrumentaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 378 en date du 15 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 19 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 618 en date du 20 mars 2009.

L'Assemblée est présidée par, Mr Marc Tkatcheff, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Mlle Laetitia Vauchez, avocat, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Mr Oliver Too, avocat, demeurant à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire détenant des actions sans droit de vote représenté à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera de même annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

La procuration de l'actionnaire détenant des actions avec droit de vote (l'Actionnaire) représenté à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.3 des Statuts, l'actionnaire non votant déclare qu'il a bien été informé de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 100.000 (cent mille) actions de class A, 994.485 (neuf cent quatre-vingt quatorze mille quatre cent quatre-vingt cinq) actions de class C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class I, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class J, toutes ses actions ayant une valeur nominale cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social d'un montant de USD 500.000 (cinq cent milles dollars des Etats-Unis d'Amérique), est dûment représenté à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;
4. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à Mlle Laetitia Vauchez et à M Bertrand Gérardin, avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, chacune agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et
5. Divers.

III. l'Actionnaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

(a) L'Actionnaire décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, qui commencera donc le 26 septembre et se terminera le 25 septembre de l'année suivante.

(b) L'Actionnaire décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 27 septembre 2008 se termine le 25 septembre 2009 au lieu du 26 septembre 2009.

Troisième résolution

L'Actionnaire décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le 26 septembre et se termine le 25 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Actionnaire donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou à Mlle Laetitia Vauchez et à M Bertrand Gérardin, avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, chacune agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 800.- (huit cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. TKATCHEFF, L. VAUCHEZ, O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2009. Relation: LAC/2009/25927. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009085305/242/168.

(090101553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Elfa-Auto S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELFA-AUTO S.e.n.c.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009085369/12.

(090101889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.083.578.588,95.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco International Holding S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.091 and having a share capital of USD 1,083,578,588.95 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 22 November 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 54 of 26 January 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 11 August 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2359 of 26 September 2008:

Tyco International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.550, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Laetitia Vauchez, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 1,083,578,588.95 (one billion eighty-three million five hundred seventy-eight thousand five hundred eighty-eight United States Dollars and ninety-five cents) represented by 21,671,571,779 (twenty-one billion six hundred seventy-one million five hundred seventy-one thousand seven hundred seventy-nine) ordinary shares having a nominal value of USD . 05 (five cents of the United States) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;

3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above;

4. Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any of Bertrand Gérardin or Laetitia Vauchez, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil

des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder made the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

(a) The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, so that it shall commence on 26th September and end on 25th September of the following year.

(b) The Sole Shareholder resolves that the current accounting year of the Company which commenced on the 27th September 2008 shall end on the 25th September 2009 rather than on the 26th September 2009.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the 26th of September and ends on the 25th of September of the following year."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company or Ms Laetitia Vauchez and Mr Bertrand Gérardin, being lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 800.- (eight hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

afin de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco International Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.091 et ayant un capital social de 1.083.578.588,95 USD (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, de résidence alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 54 du 26 janvier 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 11 août 2008 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2359 du 26 septembre 2008:

Tyco International Finance S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.550 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mlle Laetitia Vauchez, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 1.083.578.588,95 (un milliard quatre-vingt-trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quinze cents) représenté par 21.671.571.779 (vingt et un milliards six cent soixante et onze millions cinq cent soixante et onze mille sept cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;
4. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à Mlle Laetitia Vauchez et à M Bertrand Gérardin, avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, chacune agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

(a) L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, qui commencera donc le 26 septembre et se terminera le 25 septembre de l'année suivante.

(b) L'Associé Unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 27 septembre 2008 se termine le 25 septembre 2009 au lieu du 26 septembre 2009.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 26 septembre et se termine le 25 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à Mlle Laetitia Vauchez et à M Bertrand Gérardin, avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, chacune agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 800.- (huit cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. VAUCHEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2009. Relation: LAC/2009/25926. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009085309/242/152.

(090101535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Mittal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mittal Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009085370/12.

(090101873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Elvea Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.932.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixth of July.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ELVEA CAPITAL S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) share quotas of TEN CENTS (€ 0.10) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31 of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partners) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133.

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2009.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the shareholder

- 1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:
 - a) Mr Ivo KUSTURA, master in law, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Mr Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.
- 3.- The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ELVEA CAPITAL S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de DIX CENTS (€ 0,10) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 juillet 2009. Relation: ECH/2009/871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 juillet 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009085396/201/257.

(090101690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Financial Overseas Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009085374/12.

(090101867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Sarazota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 103.602.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mai 2009.

1. L'Assemblée accepte la démission de trois Administrateurs:

- MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg,
- DIRECTOR Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg,
- MANAGER Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg.

2. En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014:

- Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg,
- Mademoiselle Julie BARBAROSSA, Employée privée, domiciliée professionnellement 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg,
- IRMAN LUX S.A., représentée par Monsieur Jean-Marie NICOLAY, société ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

3. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à désigner en qualité d'Administrateur-délégué Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, mentionnée supra.

4. Il est décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg au 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

5. L'Assemblée prend note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes, la société G.C.C. S.A., ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

Résolutions du Conseil d'Administration tenu en date du 27 mai 2009.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de l'Administrateur-délégué:

- MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg.

En remplacement de l'Administrateur-délégué démissionnaire, le Conseil d'Administration nomme Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg, née le 20 novembre 1974 à Nancy (54), aux fonctions d'Administrateur-délégué, laquelle aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009085292/41.

(090102223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.050,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.809.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMB Dutch Holding B.V., a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, having its offices at 1077 XV Amsterdam, Zuidplein 108, Tower H-13, registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce under number 34188102,

in its capacity of sole partner of AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.809, incorporated on 18 April 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary published on 29 June 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1257, the articles of association of which have been latest amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 June 2008 and published on 18 July 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1776 (the Company),

here represented by Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 25 June 2009.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMB Dutch Holding B.V. is the sole partner (the Sole Partner) of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at twenty-five thousand and twenty-five euro (EUR 25,025.-) divided into one thousand and one (1,001) shares each having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twenty-five thousand and twenty-five euro (EUR 25,025.-) represented by one thousand and one (1,001) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of twenty-five thousand and fifty euro (EUR 25,050.-), by the issuance of one (1) new share in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same characteristics and entitling to the same rights as the existing shares of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Partner, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one new Share of the Company, in registered form and with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to have it fully paid up by a contribution in kind to the Company consisting of the following assets (the Claims):

1. a receivable amounting to one million four hundred sixty-seven thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 1,467,725.-) the Sole Partner holds against the Company (the Claim 1);

2. a receivable amounting to one million five hundred twelve thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,512,650.-) the Sole Partner holds against the Company (the Claim 2);

3. a receivable amounting to thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) the Sole Partner holds against the Company (the Claim 3);

4. a receivable amounting to nine hundred eighty-two thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 982,275.-) the Sole Partner holds against the Company (the Claim 4);

5. a receivable amounting to forty thousand euro (EUR 40,000.-) the Sole Partner holds against the Company (the Claim 5);

6. a receivable amounting to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) the Sole Partner holds against the Company (the Claim 6);

7. a receivable amounting to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) the Sole Partner holds against the Company (the Claim 7);

8. a receivable amounting to one million three hundred eighty-five thousand four hundred and ninety-five euro (EUR 1,385,495.-) the Sole Partner holds against the Company (the Claim 8).

The contribution in kind in an aggregate amount of five million five hundred twenty-five thousand one hundred and forty-five euro (EUR 5,525,145.-), is to be allocated as follows:

- an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) is to be allocated to the corporate capital account of the Company; and
- an amount of five million five hundred twenty-five thousand one hundred and twenty euro (EUR 5,525,120.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It further results from a declaration issued on 25 June, 2009 by the Sole Partner (the Declaration) that:

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claims to be contributed to the Company is valued at five million five hundred twenty-five thousand one hundred and forty-five euro (EUR 5,525,145.-);
 - the Claims to be contributed to the Company are freely transferable by the Sole Partner and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and
 - all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claims to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Partner in cooperation with the Company.
- The Sole Partner, acting through its proxyholder, declares that since the date of the Declaration no material changes have occurred which would have depreciated the contribution to be made to the Company.

It further results from a certificate issued on 25 June, 2009 by the Company (the Certificate) that:

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claims to be contributed to the Company is valued at five million five hundred twenty-five thousand one hundred and forty-five euro (EUR 5,525,145.-); and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claims to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Company in cooperation with the Sole Partner.

Such Declaration and the Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand and fifty euro (EUR 25,050.-) represented by one thousand and two (1,002) Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up".

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AMB Dutch Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social officiel à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse physique au 1077 XV Amsterdam, Zuidplein 108, Tower H-13, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34188102,

en sa capacité d'associé unique d'AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.809, constituée le 18 avril 2006 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, publié le 29 juin 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 25 juin 2008 publié le 18 juillet 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1776 (la Société),

ici représentée par Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 juin 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMB Dutch Holding B.V. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 25.025.-) divisé en mille une (1.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première décision

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25.-) aux fins de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 25.025.-) à un montant de vingt-cinq mille cinquante euros (EUR 25.050.-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes caractéristiques et portant les mêmes droits que les parts sociales de existantes de la Société.

Souscription - Libération

Ces faits étant exposés, l'Associé Unique, prédésigné et représenté comme ci-dessus, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale de la Société, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature à la Société consistant en les actifs suivants (les Créances):

1. une créance d'un montant d'un million quatre cent soixante-sept mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 1.467.725,-), que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance 1);

2. une créance d'un montant d'un million cinq cent douze mille six cent cinquante euros (EUR 1.512.650,-), que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance 2);

3. une créance d'un montant de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-), que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance 3);

4. une créance d'un montant de neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 982.275,-), que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance 4);

5. une créance d'un montant de quarante mille cinq euros (EUR 40.000,-), que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance 5);

6. une créance d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance 6);

7. une créance d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance 7); et

8. une créance d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt quinze euros (EUR 1.385.495,-), que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance 8).

L'apport en nature d'un montant total de cinq million cinq cent vingt-cinq mille cent quarante-cinq euros (EUR 5.525.145,-) est à affecter comme suit:

- un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) est à affecter au compte capital social de la Société; et

- un montant de cinq million cinq cent vingt-cinq mille cent vingt euros (EUR 5.525.120,-) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

De plus, il ressort d'une déclaration émise par la gérance de l'Associé Unique à la date du 25 juin 2009 (la Déclaration) que:

- conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette de la Créance devant être apportée à la Société est estimée à cinq million cinq cent vingt-cinq mille cent quarante-cinq euros (EUR 5.525.145,-);
- la Créance devant être apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique et n'est pas soumise à des restrictions ou grevées d'un nantissement ou d'un droit de gage limitant leur transmissibilité ou diminuant leur valeur; et
- toutes les formalités pour le transfert de la possession de la Créance devant être apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique en coopération avec la Société.

L'Associé Unique, agissant par son mandataire déclare que depuis la date de la Déclaration il n'est pas intervenu de changement matériel qui aurait déprécié l'apport devant être fait à la Société.

De plus, il ressort d'un certificat émis par la gérance de la Société à la date du 25 juin 2009 (le Certificat) que:

1. conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette des Créances devant être apportées à la Société est estimée à cinq million cinq cent vingt-cinq mille cent quarante-cinq euros (EUR 5.525.145,-); et
2. toutes les formalités pour le transfert de la possession des Créances devant être apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique en coopération avec la Société.

Ledit Déclaration et le Certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Deuxième décision

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille cinquante euros (EUR 25.050,-) représenté par mille deux (1.002) Parts Sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: M. Kernet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2009. LAC/2009/25851. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Juli 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009085320/5770/192.

(090101675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 570.062.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.636.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B

144.636, incorporated by a notarial deed enacted on 3 February 2009, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 497 of 6 March 2009 (the "Company"). The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, on April 15, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 550,565 (five hundred fifty thousand five hundred sixty-five) shares of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of USD 19,497,000.- (nineteen million four hundred ninety-seven thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 550,565,000.- (five hundred fifty million five hundred sixty-five thousand United States Dollars) to USD 570,062,000.- (five hundred seventy million sixty-two thousand United States Dollars) by the issue of 19,497 (nineteen thousand four hundred ninety-seven) new shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,930,208,010.- (one billion nine hundred thirty million two hundred eight thousand ten United States Dollars);

3. Subscription and payment by the contributor of all the new shares by way of contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company; and

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting and that the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all of the items of the agenda. It is resolved further that all of the relevant documentation has been put to the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow the shareholder to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 19,497,000.- (nineteen million four hundred ninety-seven thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 550,565,000.- (five hundred fifty million five hundred sixty-five thousand United States Dollars) to USD 570,062,000.- (five hundred seventy million sixty-two thousand United States Dollars) by the issue of 19,497 (nineteen thousand four hundred ninety-seven) new shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,930,208,010.- (one billion nine hundred thirty million two hundred eight thousand ten United States Dollars) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares (as such term is defined hereafter) held by Abbott Universal Ltd., a company organized under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the "Contributor").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by the contribution in kind of the Contributed Shares and the Share Premium.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the Share Premium.

The New Shares, as well as the Share Premium, have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, represents the 99.99% (ninety-nine percent ninety-nine) limited partnership interest of Abbott CV, a limited partnership organized under the laws of The Netherlands, with its formal address at Meeuwenlaan 4, 8011 BZ, Zwolle, The Netherlands, held by the Contributor (the "Contributed Shares").

Evaluation

The net value of this contribution in kind is USD 1,949,705,010.- (one billion nine hundred forty-nine million seven hundred five thousand ten United States Dollars). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value as of the date hereof, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

The managers of the Company, such as duly represented by Ms Annick Braquet, with professional address in Luxembourg in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 23 April 2009, requires the notary to act that:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, with the transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Abbott Universal Ltd.: 570,062 (five hundred seventy thousand sixty-two) shares;

The notary acts that the 570,062 (five hundred seventy thousand sixty-two) shares, representing the share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements, resolutions and the contribution in kind having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 570,062,000.- (five hundred seventy million sixty-two thousand United States Dollars), represented by 570,062 (five hundred seventy thousand sixty-two) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each."

No other amendment to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.", une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.636, constituée par acte notarié le 3 février 2009, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 497, le 6 mars 2009 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par

Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 15 avril 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Ariette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 550.565 (cinq cent cinquante mille cinq cent soixante-cinq) parts sociales de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social d'un montant de USD 19.497.000,- (dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt dix-sept mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 550.565.000,- USD (cinq cent cinquante millions cinq cent soixante-cinq mille dollars américains) à 570.062.000,- USD (cinq cent soixante-dix millions soixante deux mille dollars américains) par l'émission de 19.497 (dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 1.930.208.010,- USD (un milliard neuf cent trente millions deux cent huit mille dix dollars américains),

3. Souscription et paiement par l'apporteur de toutes les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société; et

5. Modification de l'article huit des statuts de la Société afin de refléter cette action."

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 19.497.000,- USD (dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt dix-sept mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 550.565.000,- USD (cinq cent cinquante millions cinq cent soixante-cinq mille dollars américains) à 570.062.000,- USD (cinq cent soixante-dix millions soixante deux mille dollars américains) par l'émission de 19.497 (dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.930.208.010,- USD (un milliard neuf cent trente millions deux cent huit mille dix dollars américains), (la "Prime d'Emission"), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant dans les Parts Sociales Apportées (terme défini ci-après) détenues par Abbott Universal Ltd., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique ("Apporteur")

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par l'apport en nature des Parts Sociales Apportées et la Prime d'Emission.

Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission de Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature constitué des Parts Sociales Apportées.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission, représente 99.99% du capital social de Abbott CV, une "limited partnership" régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Meeuwenlaan 4, 8011 BZ, Zwolle, Pays-Bas, détenues par l'Apporteur ("Parts Sociales Apportées").

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à 1.949.705.010,- USD (un milliard neuf cent quarante-neuf millions sept cent cinq mille dix dollars américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée à compter de cet acte, qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Les gérants de la Société, tels que dûment représentés par Mme Annick Braquet avec pour adresse professionnelle à Luxembourg, conformément aux dispositions de la déclaration sur la valeur de l'apport établi à la date du 23 avril 2009, requièrent du notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'extension de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature tel que décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'apport, son évaluation, le transfert des Parts Sociales Apportées et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionariat de la Société est maintenant composée de:

- Abbott Universal Ltd.: 570.062 (cinq cent soixante-dix mille soixante-deux) parts sociales;

Le notaire acte que les 570.062 (cinq cent soixante-dix mille soixante-deux) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'Associé Unique peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport en nature étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 570.062.000,- USD (cinq cent soixante-dix millions soixante-deux mille dollars américains), représenté par 570.062 (cinq cent soixante-dix mille soixante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune."

Cet article n'a fait l'objet d'aucune autre modification.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 7.000,-.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17056. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009085395/242/218.

(090101521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Polyfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 102.429.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 12 mai 2009 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsam (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole THOMMES, née à Arlon (Belgique), le 28.10.1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea DANY, née à Trier (Allemagne), le 14.08.1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Luciano COLLOT, né le 11.06.1954 à Pieve di Soligo (Italie), demeurant professionnellement au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marie Nicolay, né le 17.02.1962 à Chimay (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg;

- La société IRMAN LUX S.A., avec siège social au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.596.

Le représentant permanent de la société est Monsieur Jean-Marie Nicolay, demeurant professionnellement au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

Le nombre d'administrateurs passant de quatre à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CeDerLux-Services S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement Associated Advisors Fiduciary S.à r.l., avec siège social au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.406.

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009084375/40.

(090101377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

—
Otimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 141.568.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

A l'issue d'un acte sous seing privé entre:

1.- Monsieur Jean-Paul Letombe, directeur de société, demeurant à L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale.

2.- Monsieur Heiner Hartwich, directeur de société, demeurant à L-8186 Kopstal, 2, rue Mercier.

Le comparant sub 1 est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle OTIMO, S.à r.l., avec siège social à L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 141.568, constituée par acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, le 29 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2405 en 2008, page 115400.

Monsieur Jean-Paul Letombe, prénommé, déclare par la présente céder à

- Monsieur Heiner Hartwich, préqualifié, vingt-cinq parts sociales (25) sur les cinq cents parts sociales (500) qu'il détient dans la société OTIMO, S.à r.l. précitée, au prix global convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à la valeur nominale

des parts cédées, soit un montant total de six cent vingt-cinq (625) EUR intégralement reçu par Monsieur Jean-Paul Letombe.

Monsieur Jean-Paul Letombe, prèdit, en sa qualité de gèrant de la société, déclare accepter la présente cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Suite à cette cession de parts, Monsieur Jean-Paul Letombe et Monsieur Heiner Hartwich, tous préqualifiés, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée OTIMO, S.à r.l., dont les 500 parts sociales, d'une valeur nominal de EUR 25,00 (vingt-cinq Euros) chacune et pour un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Jean-Paul Letombe, quatre cents parts sociales	475
2.- Monsieur Heiner Hartwich, cent parts sociales	25
Total: cinq cents parts sociales	500

Monsieur Jean-Paul Letombe et Monsieur Heiner Hartwich, agissant en qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée OTIMO, S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Pour refléter les cessions de parts ci-dessus, les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée unipersonnelle en une société à responsabilité limitée multipersonnelle.

Deuxième résolution

Les associés confirment la nomination comme gèrant de la société, pour une durée indéterminée, de Monsieur Jean-Paul Letombe, prénommé. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gèrant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux cents Euros (200,00 EUR).

Fait à Sandweiler, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

J.-P. Letombe, H. Hartwich.

Référence de publication: 2009085205/43.

(090101213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Stutfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.934.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach.

THERE APPEARED:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268,

here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given on June 29, 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme»:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the «Shareholder» and collectively the «Shareholders»), a public limited liability Company «Société anonyme» (hereafter the «Corporation»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corpo-

ration may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of «Stutfield S.A.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate capital

6.1. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value, paid up to 25%.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

10.1 All meetings of the Board of Directors shall be held within the municipality of Luxembourg. Any meetings of the Board of Directors of the Corporation held outside the municipality of Luxembourg are not valid.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Binding signatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person

to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June of each year at 10 a.m. Luxembourg time. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, vote

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on the December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on the December 31st, 2009.

2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2010.

Subscription

All the thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euro (€ 7,750.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred Euro (€ 1.600.-).

Extraordinary general meeting

The abovenamed person, representing the entire subscribed capital, considering himself as duly convened, has passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by one (1) Director.

2. The following is appointed as Director:

- Mr Marcel Stephany, born in Luxembourg, on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

3. "Certifica Luxembourg S.à r.l.", with registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, is appointed as Statutory Auditor.

4. The terms of office of the Director and Statutory Auditor will expire after the annual meeting of Shareholders to be held for the approval of the annual accounts 2009.

5. The registered office of the Corporation is established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A COMPARU:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 29 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Stutfield S.A.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 6. Capital social

6.1 Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (€ 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions sans valeur nominale, libérées à hauteur de 25%.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin de chaque année à 10 heures, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, vote

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

68345

Souscription

Toutes les trente et un mille (31.000) actions sans valeur nominale ont été souscrites par LTA Investments Inc., précitée.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euro (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents Euros (€ 1.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par un (1) Administrateur;
2. Est nommé Administrateur:
 - Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, ayant son domicile au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.
3. "Certifica Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes.
4. Le mandat des Administrateur et Commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2009.
5. Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Simon, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 01 juillet 2009, Relation: ECH/2009/842. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 06 juillet 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009085398/201/495.

(090101741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

LSF5 Giga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.155.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 119.052.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 June 2009,

AND

2) KS Holdings II, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criqueet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei, here represented by Ms Mathilde Os-

tertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 June 2009,

(the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Giga Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary before residing in Luxembourg dated 5 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1914 of 11 October 2006, that has been amended since and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 18 June 2009, not yet published, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 119.052.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR1,349,500 to bring it to an amount of EUR1,555,125 by the issuance of 1,645 new ordinary shares with a par value of EUR125 each, and to pay a share premium of EUR158.61; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR1,349,500 (one million three hundred forty-nine thousand five hundred euro) represented by 10,795 (ten thousand seven hundred ninety-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR205,625 (two hundred five thousand six hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR1,555,125 (one million five hundred fifty-five thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 12,440 (twelve thousand four hundred forty) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 1,645 (one thousand six hundred forty-five) new ordinary shares with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR158.61 (one hundred fifty-eight euro and sixty-one cent).

KS Holdings II expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 1,645 (one thousand six hundred forty-five) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the total amount of EUR205,783.61 (two hundred five thousand seven hundred eighty-three euro and sixty-one cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 12,440 (twelve thousand four hundred forty) ordinary shares and KS Holdings II holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,555,125 (one million five hundred fifty-five thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 12,440 (twelve thousand four hundred forty) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand six hundred fifty euro (1.650.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mandatory of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Monsieur Philippe Detournay, ici représenté par Me Mathilde Ostertag, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 juin 2009,

ET

2) KS Holdings II, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criquet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Monsieur Takehisa Tei, ici représenté par Me Mathilde Ostertag, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 25 juin 2009,

(les Associés).

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Giga Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 5 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1914 du 11 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 18 juin 2009, non encore publié, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.052.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR1.349.500 par voie d'émission de 1.645 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, pour le porter à un montant de EUR1.555.125 et paiement d'une prime d'émission de EUR158,61; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR1.349.500 (un million trois cent quarante-neuf mille cinq cents euros) représenté par 10.795 (dix mille sept cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par apport d'un montant de EUR205.625 (deux cent cinq mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter à un montant de EUR1.555.125 (un million cinq cent cinquante-cinq mille cent vingt-cinq euros) représenté par 12.440 (douze mille quatre cent quarante) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, par voie d'émission de 1.645 (mille six cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de verser une prime d'émission d'un montant de EUR158,61 (cent cinquante-huit euros et soixante-et-un cents).

KS Holdings II renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 1.645 (mille six cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme totale de EUR205.783,61 (deux cent cinq mille sept cent quatre-vingt-trois euros et soixante-et-un cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 12.440 (douze mille quatre cent quarante) parts sociales ordinaires et KS Holdings II détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR1.555.125 (un million cinq cent cinquante-cinq mille cent vingt-cinq euros) représenté par 12.440 (douze mille quatre cent quarante) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même mandataire, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille six cent cinquante euros (1.650.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 juillet 2009. Relation: LAC/2009/25546. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009085334/5770/140.

(090101680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

International Wine Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL WINE CORPORATION S.à r.l. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009085375/12.

(090101864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

ArchiGest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 86, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.937.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. Monsieur Frank ERPELDING, architecte diplômé T.U.I., né à Esch/Alzette, le 15 février 1959, demeurant à L-4349 Esch/Alzette, 10, rue Jos Wester.

2. Monsieur Egide HENX, architecte diplômé Ulg, né à Esch/Alzette, le 22 septembre 1961, demeurant à L-4924 Hautcharage, 18, rue de la Gare.

Lesquels comparants, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ArchiGest S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

Elle aura également pour objet l'achat, la vente, la location d'immeubles pour compte propre et de tiers.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente deux mille euros (32.000,- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- €) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés, jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 15. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée Générale des actionnaires

Art. 16. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de mars chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix. L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 20. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 21. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Frank ERPELDING prédésigné, cinquante actions	50
2.- Monsieur Egide HENX, prédésigné, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Frank ERPELDING, architecte diplômé T.U.I., né à Esch/Alzette, le 15 février 1959, demeurant à L-4349 Esch/Alzette 10 rue Jos Wester.

2) Monsieur Egide HENX, architecte diplômé Ulg, né à Esch/Alzette, le 22 septembre 1961, demeurant à L-4924 Hautcharage 18 rue de la Gare.

3) Monsieur Georges SANTOS, employé privé, né à Massarelos/Porto (Portugal), le 6 mars 1972, demeurant à L-4807 Rodange, 98, rue Nicolas Bieber.

4) Messieurs Frank ERPELDING et Egide HENX, prénommés, sont désignés en tant qu'administrateurs-délégués de la Société avec les pouvoirs définis à l'article 13 des statuts.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

- La société à responsabilité limitée "Société luxembourgeoise de révision S.à r.l.", ayant siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 26.096.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au L-4221 Esch-sur-Alzette, 86, rue de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Frank Erpelding, Egide Henx, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2009. LAC/2009/21283. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009085391/9127/204.

(090101784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Bexley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.657,00.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.290.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 26 juin 2009, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 26 juin 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, dont le siège social se situe 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 26 juin 2009:

Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksen, en Belgique, ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEXLEY HOLDING S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009084761/20.

(090101037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 106.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085111/11.

(090100582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.